



14 juillet 2025

## Procès des assistants parlementaires du FN : détournement de fonds européens et condamnations politiques

L'affaire des assistants parlementaires du Front National a donné lieu à une enquête judiciaire de grande envergure, révélant un système présumé de détournement de fonds européens. Les condamnations, assorties de peines d'inéligibilité, ont suscité un vif débat politique et juridique, relançant les discussions sur l'exécution provisoire des peines et l'indépendance de la Justice.



### Enquête

#### Administrative

- Ouverte en 2014.
- Par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF).
- Pour des **emplois fictifs** et des **irrégularités** dans le versement des salaires de députés européens du Front National (FN) : l'OLAF soupçonnait que ces salaires servent à rémunérer des assistants parlementaires dont la mission n'était pas d'aider des parlementaires FN à exercer leur mandat de député européen mais, en réalité, de travailler directement pour le parti ou encore pour leurs besoins personnels.

#### Judiciaire

- Ouverte en 2015 puis information judiciaire ouverte en 2016.
- Pour **abus de confiance, recel d'abus de confiance, escroquerie en bande organisée, faux et usage de faux, travail dissimulé et détournement de fonds publics**.
- Mise en examen en 2017 et 2018 puis renvoi devant le tribunal correctionnel de plusieurs employés et dirigeants du FN, dont Marine Le Pen, ainsi que le parti lui-même.



### Procès

- **Septembre à novembre 2024**, devant le tribunal correctionnel de Paris.
- Comparution de 24 personnes ainsi que du parti pour la mise en place d'un **système de détournement** de l'argent versé par l'Union européenne au profit du FN.



### Condamnations

#### en mars 2025

- 24 prévenus ainsi que le FN : peines d'emprisonnement, d'amendes et d'inéligibilité pour
  - **détournement de fonds publics**<sup>1</sup> pour les députés européens.
  - **recel** de cette infraction pour les assistants parlementaires.
  - **complicité** de cette infraction pour certains dirigeants du FN.
- **Marine Le Pen** : 4 ans d'emprisonnement, dont 2 ans fermes aménageables sous bracelet électronique, 100.000€ d'amende et 5 ans d'inéligibilité, cette dernière peine étant assortie de l'exécution provisoire.
- **FN** : 2 millions d'euros d'amende, dont 1 million ferme, et la confiscation d'1 million d'euros.



### Suites judiciaires

#### Premier semestre 2026

Procès en appel de 12 condamnés, dont Marine Le Pen, ainsi que du FN (devenu Rassemblement national – RN).

#### Entre temps

Exécution provisoire de nombreuses peines d'inéligibilité prononcées, dont celle de Marine Le Pen, lui ôtant son mandat d'élu local et la rendant inéligible jusqu'en 2030, et donc aux élections présidentielles prévues en 2027.



### Impact

- **Nombreuses critiques sur une instrumentalisation de la Justice à des fins politiques notamment au vu de la peine d'inéligibilité prononcée à l'encontre de Marine Le Pen** :
  - Mise en cause de l'indépendance judiciaire, notamment de la légitimité et de l'indépendance des magistrats dans le cadre de procès d'élus.
- **Multiplication des discussions sur le sens et la justification de l'exécution provisoire** :
  - Intensification des débats législatifs sur l'exécution provisoire : dépôt notamment d'une proposition de loi par l'Union des droites pour la République (UDR) afin d'interdire l'exécution provisoire des peines d'inéligibilité, toutefois écartée par l'Assemblée nationale.